

COMMUNE DE NANGIS - Décision modificative n°1 - 2022 - Budget Activités Culturelles

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 28

VOTES :

Nombre de membres présents : 28

Pour : 22

Nombre de suffrages exprimés : 28

Contre : 6

Date de convocation : 16/09/2022

Abstentions : 0

Présenté par M Alban LANSELLE

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Nangis, le 22/09/22

A Nangis, le 22/09/22

Les membres de l'assemblée délibérante :

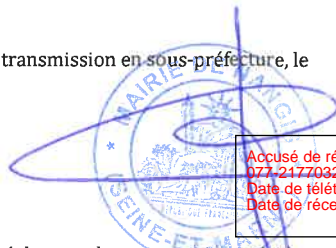
LE BOUTER Nolwenn	
LANSELLE Alban	
DUCQ Philippe	
SCHUT Stéphanie	
HAMELIN Serge	
LION Edith	
FAROY Dany	
REGNAULT GALLOIS Chantal	
RAPPAILLES Angélique	
DE MAIGRET Armand	
NOUGA NOUGA Jules	ABS représenté par N. LE BOUTER
HOULIER Fabrice	
PIEUSSERGUES Nathalie	
TENTE MARQUES Luis José	

JACKY Valérie	
POIRIER Sylvie	
BRUNOT Frédéric	
CIGE Nimca	
CONTENT Cédric	ABS représenté par S. SCHUT
MARTINET Suzanna	
GÜNER Mahmut	ABS représenté par A. LANSELLE
DE BELLEVILLE Anne-Laure	
GALLOCHER Sylvie	
BILLOUT Michel	
KHERBACH Mohammed	
TCHIKAYA Guy-Bertrand	
COSSERON Nathalie	
LAGOUTTE Clotilde	
DUROX Aymeric	Absent excusé

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Nolwenn LE BOUTER, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication le

A NANGIS, le 23/09/2022



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20221003-2022-SEPT-100-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président,...

(2) L'assemblée délibérante étant :